

Exemple d'état des lieux d'entrée et de sortie

Conforme aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

ENTREE <input type="checkbox"/>	SORTIE <input type="checkbox"/>
---------------------------------	---------------------------------

Etabli contradictoirement entre :

M.....,propriétaire,
(ou M....., le représentant)
demeurant.....

.....
et M.....,locataire,
demeurant.....

DESIGNATION DU LOGEMENT

Adresse : N°.....APT.....ETAGE.....

RUE.....

VILLE.....

Nombre de Pièces.....Type.....Surface habitable.....Volume

Mode de chauffage :.....Collectif :Individuel :

Dates :

De l'établissement du présent état des lieux

De remises des clés au locataire.....

De remise des clés au propriétaire.....

Les Co-signataires reconnaissent avoir reçu chacun un exemplaire du présent état des lieux et s'accordent pour y faire référence lors du départ du locataire.

Signature du propriétaire

Signature du locataire

EQUIPEMENTS DU LOGEMENT :**Observations :**

Salle de bains :

Baignoire	<input type="checkbox"/>
Douche...	<input type="checkbox"/>
Bidet	<input type="checkbox"/>
Chauffe-eau	<input type="checkbox"/>
Ventilation ..	<input type="checkbox"/>
Robinetterie	<input type="checkbox"/>
Autre.....	

WC :

Chasse d'eau	<input type="checkbox"/>
Cuvette	<input type="checkbox"/>
Ventilation	<input type="checkbox"/>
Autre.....	

Cuisine :

Evier	<input type="checkbox"/>
Robinetterie	<input type="checkbox"/>
Chauffe-eau	<input type="checkbox"/>
Vide-ordures	<input type="checkbox"/>
Ventilation...	<input type="checkbox"/>
Autre.....	

Antenne collective Equipement individuel de chauffage **Boîte aux lettres**

cheminée

Autre

Lorsque les équipements ne fonctionnent pas le jour de l'état des lieux (électricité, eau), la mention « Réservé » pourra être inscrite. Une deuxième visite doit avoir lieu pour lever ces réserves. En ce qui concerne l'état des éléments de chauffage, pendant le premier mois de la période de chauffage, le locataire peut demander que l'état des lieux soit complété. (art 3 de la loi 89-462 du 6/7/89)

Date de la deuxième visite

Equipements faisant l'objet d'un contrat d'entretien collectif :

Chauffe-eau <input type="checkbox"/>	Evaporateur <input type="checkbox"/>
Robinetterie <input type="checkbox"/>	Chaudière <input type="checkbox"/>
Antenne TV <input type="checkbox"/>	Compteurs d'eau <input type="checkbox"/>
Chasse d'eau <input type="checkbox"/>	Autre.....

ETAT de PIECES	Sol et Revêtement	Plafonds	Electricité Prises Interrupteur	Volets-Stores Persiennes, Portes, Fenêtres	Peintures Papiers- peints	Travaux A Effectuer
Entrée Hall						
Cuisine						
Salle à manger						
Salon						
Chambre 1						
Chambre 2						
WC						

Salle de bain						
Cave						
Grenier						
Garage						
Autre						